Procès-Verbal

DU BUREAU DE LA

SOCIÉTÉ ECCLÉSIASTIQUE

DE

SAINT-MICHEL,

Tenu à l'Archevêché de Québec, le 1er. septembre, 1858.

PRÉSIDENCE DE S^E^ GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE TROIS-RIVIÈRES.

Présents : Mgr. Cook, Evêque de Trois-Rivières, Mgr. de Tloa, MM. L. T. Beaubien, F. X. Delâge, D. Déziel, J. Nelligan, J. Harper, J. F. Gagnon, et C. F. Cazeau.

Lu le procès-verbal du bureau tenu le 1er septembre 1857.

Présentées les demandes d'agrégation de MM. Benjamin Paquet, vicaire de N.-D. de Québec, Narcisse Edouard Ricard, vicaire de Ste. Anne de la Pérade, Noël E. Guertin, vicaire du diocèse de Trois-Rivières, Walstan Blais, du collége de Ste. Anne, George F. Casgrain, vicaire de St. Roch des Aulnets, P. S. Vallée, vicaire de l'Islet, P. J. Saucier, vicaire de St. Thomas de Montmagny, Joseph Hoffman, vicaire des Ecureuils, qui sont admis au nombre des membres de la Société, en se conformant aux règles quant aux contributions qu'ils ont à payer sur les revenus qu'ils ont perçus depuis qu'ils sont prêtres.

M. Clovis Roy, curé de Tring, est aussi admis, en donnant, d'ici à un mois, son billet promissoire, payable dans deux ans, pour sa contribution sur les revenus qu'il a perçus depuis qu'il est prêtre. Il est en même temps décidé par le bureau que de semblables exceptions ou de tels modes de paiement ne seront plus acceptés à l'avenir.

M. C. F. Cazeau, ayant réuni le plus grand nombre de suffrages après les Procureurs élus à la dernière élection, est déclaré Procureur, en remplacement de M. Loranger, décédé.

La demande d'une allocation annuelle de £15 0 0, faite au bureau par les amis de M. Dowling, en faveur de ce monsieur, ayant été accueillie favorablement par la majorité des membres de la Société, il est résolu en conséquence qu'une pension annuelle, au montant de cette somme, lui est accordée dès ce jour, tant que durera son infirmité.

Le bureau, considérant qu'il est exposé à rencontrer de graves inconvénients dans la mise à exécution des règles de la Société qui ont rapport à l'exclusion des membres en retard du paiement de leurs contributions, s'il est rigoureusement astreint à l'observation de la 11e règle de la Société, qui exige que M. le Trésorier écrive aux dits membres retardataires, charge le Secrétaire de consulter les membres de la Société, pour savoir s'ils sont d'opinion qu'il soit à propos d'annuler cette partie de la dite règle, laquelle n'est, dans presque tous les cas, d'aucune utilité, et pourrait quelquefois fournir des armes à la malveillance ou à la mauvaise foi, pour faire à la Société des chicaneries désagréables.

Le bureau approuve les allocations suivantes, faites par Mgr. le Président, depuis la tenue du dernier bureau, savoir :

A M. Et. Bégin	£12	10	0
M. Ch. Pouliot, une augmentation à sa pension de	3	15	0
M. Richer Laflèche	25	0	0
M. Nazaire Leclerc	20	0	0

Le bureau, ayant en même temps pris en considération l'état de santé de M. Ch. Pouliot, croit devoir augmenter sa pension pour l'année dernière de £25 0 0.

SOMMES ALLOUÉES AUX MEMBRES INFIRMES.

A M. J. P. Lefrançois	£75	0	0
M. J. Couture	50	0	0
M. Al. Leclerc	60	0	0
M. P. Desrochers	60	0	0
M. Godfroy Tremblay	60	0	0
M. Tho. Bédard	25	0	0
M. Lemaître Lottinville	30	0	0
M. Ch. Pouliot	50	0	0
M. Tho. B. Pelletier	60	0	0
M. Nazaire Leclerc	60	0	0
M. M. Dowling	15	0	0

Il est résolu ensuite par le bureau qu'une somme de £200 0 0 soit prêtée, à six pour cent, à la fabrique de la paroisse de N.-D. de la Victoire, sur les fonds de la Société.

M. Eloi Dion, curé de St. Modeste, M. M. Kerrigen et M. J. Bte. Leclair, curé de Kingsay, n'ayant pas payé leurs contributions depuis plus de deux ans, sont exclus de la Société.

M. J. C. Marquis, curé de St. Pierre Célestin, ayant fait connaître par lettre sa retraite, est déclaré ne plus appartenir à la Société.

Présenté l'état des sommes reçues et payées par M. le Trésorier, depuis le dernier bureau.

Recette de l'année	£ 630	11	0½
Déjà en caisse	1666	12	3
	2297	3	3½
Dépense de l'année	518	5	0½
	1778	18	3

Dans la recette de l'année sont incluses les sommes suivantes :

Par intérêt sur débentures	£54	18	0
Par intérêt sur diverses sommes prêtées au Séminaire de Québec	19	19	0½
Par 6 mois d'intérêt sur £200 prêtés à la fabrique de St. Fabien	6	0	0
Par à-compte sur arrérages dûs par M. A. Charest	2	0	0

En débentures	£ 915	0	0
En obligations	200	0	0
En argent	663	18	3
	1778	18	3

Fait et passé à l'Archevêché de Québec, ce premier septembre mil huit cent cinquante-huit.

(Signé,) **THOMAS,** Ev. de Trois-Rivieres
Vice-Président, S. E. S. M.

P. HUOT, Ptre.
Secrétaire S. M.

Compte détaillé de la dépense depuis le dernier bureau tenu le 1er septembre 1857.

Traitement alloué à MM.	J. P. Lefrançois	£ 75	0	0
" "	Al. Leclerc	60	0	0
" "	Godfroy Tremblay	60	0	0
" "	Tho. B. Pelletier	50	0	0
" "	Jos. Couture	50	0	0
" "	P. Desrochers	50	0	0
" "	Chs. Pouliot	28	15	0
" "	H. Lottinville	25	0	0
" "	Richer Laflèche	25	0	0
" "	Tho. Bedard	25	0	0
" "	Naz. Leclerc	20	0	0
" "	M. Dowling	15	0	0
" "	Et. Bégin	12	10	0
" "	Chs. Dion	7	10	0
Payé pour frais d'impression par ordre du Secrétaire, pour les années 1856 et 1857		10	6	4
" " "	par le Trésorier	2	0	0
" au commissionnaire du Trésorier		1	10	0
" pour frais de poste		0	7	8
" pour papier, etc., etc.		0	6	0½
		518	5	0½

Le tout certifié conforme en substance au plumitif et aux comptes de M. le Trésorier.

P. HUOT, Ptre.
Secrétaire S. E. S. M.